Université, j'ai fini à l'hôpital car je crachais du sang, principalement à cause du tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 2 décembre 2002

Bonjour,

Je m'appelle xx XX et je suis actuellement étudiant en licence de psychologie à l'université YYY. Je suis atteint d'une maladie respiratoire très grave, la mucoviscidose, et je ne supporte pas du tout la moindre fumée de tabac. En effet, la loi Evin n'est pas du tout respectée dans cette université, il y a une fumée épaisse de tabac dans presque tout l'établissement. Cette fumée agrave considérablement mon état de santé, et je crache parfois du sang depuis la reprise des cours, mon droit à étudier dans des conditions humaines et acceptables est complètement bafoué. Suite à ceci je ne vais pas à certains cours, étant donné mon état respiratoire laborieux et l'épuisement causé en plus par ma maladie et un trajet trop long (3H15 de transport par jour). J'ai envoyé 3 lettres au président de l'université depuis 1 mois, je n'ai eu aucune réponse de sa part, et ça fume toujours autant dans l'université.

Suite à cette situation inacceptable, je vais surement porter plainte dans les semaines qui suivent. IL y a 2 ans j'ai eu mon DEUG de psychologie à l'université Paris 13, et à la fin de mon DEUG j'ai fini à l'hôpital car je crachais du sang, mon état de santé s'était considérablement dégradé principalement à cause du tabac. Etant déséspéré j'avais donc arrêté les études pendant 2 ans. Je vais aussi surement demander des dommages et interêt à cette université qui m'a fait perdre 2 année. Mon frère jumeau qui est atteint de la même maladie que moi (car c'est une maladie génétique) avait lui aussi du abandonner ses études à Paris 13 à cause de la fumée du tabac, il a perdu 4 ans. Je vous envoie cet e-mail pour vous informer de ma situation inaccepatble, et que je vais surement porter plainte.

Réponse :

Merci d'avoir accepté que votre témoignage soit publié sur le site de l'association. Votre situation est intolérable et nécessite une réaction ferme et immédiate. DNF est prêt à accompagner votre démarche, jusqu'en justice si nécessaire.

Si vous souhaitez vous renseigner sur notre manière d'agir pour la défense des non-fumeurs, parcourez le site Internet de DNF et particulièrement l'espace réservé à l'ENSEIGNEMENT N'oubliez pas de consulter les conseils pratiques et les réponses apportées aux questions.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac